



Palettes Gestion Services

Centre Multimarchandises – BP 495
76807- Saint-Etienne-du-Rouvray Cedex
France
Tél. +33 (0)2 35 66 02 78
Fax +33 (0)2 35 64 99 92
pgs@groupepgs.com

www.groupepgs.com

Saint-Etienne-du-Rouvray, le 11 mars 2010

Objet : Déclaration de soutien

Le 28 mars 2008, en tant que Président Fondateur et en plein accord avec l'ensemble de la Direction, j'ai acté l'adhésion de notre Groupe en faveur du Pacte Mondial.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous confirmer que notre Groupe soutient activement les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme, aux Droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. De plus, je vous exprime ma volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et m'engage à les intégrer dans la stratégie de notre Groupe, sa culture commerciale et ses processus.

Je m'engage également à établir une déclaration publique sur ce sujet et à informer mes collaborateurs et collaboratrices, nos partenaires commerciaux ainsi que nos clients.

Pour 2010, notre action portera à la fois sur l'environnement et sur les Droits de l'Homme et notamment sur les principes n°2, 7 et 8 ayant trait respectivement à :

- Veiller à ce que notre Groupe ne se rende pas complice de violations des Droits de l'Homme ;
- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Je reste à votre disposition pour tous compléments qui vous seraient nécessaires pour entériner notre projet et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Louis LOUVEL
Président Fondateur du Groupe PGS



ACTIONS MISES EN PLACE ILLUSTRANT NOTRE ENGAGEMENT DANS LES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

PRINCIPE N° 6 : ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

Handicap et Humanisme

La politique volontariste de PGS en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Depuis 2002, le Groupe PGS a confirmé son engagement social en établissant des partenariats avec des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT ou ex-CAT). **Cet engagement se traduit aujourd'hui par la collaboration avec 6 sites ESAT¹ dont l'activité est la fabrication de palettes neuves.**

Par des partenariats de prestation de services avec les acteurs du secteur adapté et notamment les ESAT, PGS se mobilise pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Dans ces centres de production, la mécanisation est réduite et les équipements adaptés pour utiliser du bois que des sites classiques, très automatisés, ne pourraient clouer. Très présent sur le terrain aux côtés des ESAT, PGS est en recherche constante d'ergonomie et d'améliorations des conditions de travail tout en visant une augmentation progressive de la productivité.

Pour PGS, employer du personnel selon ses compétences tend à effacer les différences.

PGS veut donner du travail à des personnes qui le demandent. Pour ces dernières, c'est un accès à la citoyenneté, travailler leur permet de consommer et de limiter leur dépendance vis-à-vis de l'État. C'est un investissement social que PGS réalise au travers de ce partenariat, une action qui s'inscrit dans une démarche de Développement Durable et citoyen. Un engagement fort que le Groupe entend maintenir dans le futur.

Pour information :

La loi du 11 février 2005 oblige tout employeur d'au moins 20 salariés à employer du personnel handicapé, à hauteur de 6 % de son effectif total. Afin de favoriser l'emploi des personnes reconnues travailleur handicapé, les entreprises sont soumises à une obligation d'emploi envers cette population défavorisée. Ainsi le législateur a-t-il mis en place six moyens pour aider les employeurs à s'acquitter de leurs obligations :

- /1-Employer directement des travailleurs handicapés (CDI, CDD, Intérim).
- /2-Accueillir des stagiaires handicapés.
- /3-Conclure des contrats de sous-traitance avec certaines entreprises ou structures.
- /4-Conclure un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement.
- /5-Verser une contribution à l'Agefiph².
- /6-Valoriser des dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

¹ESAT : Etablissements médico-sociaux dans lesquels les personnes handicapées ont un statut d'usager avec une rémunération en contrepartie de leur travail.

²Agefiph : Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



PRINCIPE N°8 : ENTREPRENDRE DES INITIATIVES TENDANT A PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

PEFC s'affiche avec la palette bois Technipal/PGS

« *Toujours mieux et toujours plus pour l'environnement* », tel est le mot d'ordre de PGS qui est certifié PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) pour la fabrication des palettes sur ses trois sites Technipal depuis le 7 octobre 2008.

Une manière là encore de montrer aux acheteurs/consommateurs de palettes qu'il existe un moyen de garantir que les palettes qu'ils utilisent proviennent de forêts gérées durablement, c'est-à-dire dans le respect de leurs fonctions économiques, environnementales et sociales.

Dans le cadre de la démarche PEFC, PGS s'engage à promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de gestion durable, à ne pas utiliser en connaissance de cause du bois issu de sources controversées, enfin à effectuer toutes les vérifications nécessaires auprès ses fournisseurs. Il s'agit là d'un beau travail d'équipe qui a permis d'associer des personnes de sites et d'horizons divers : Catherine BISSON, Stéphane DURAND (Technipal Normandie), Marina RAVIGNOT, Laurent COLLIGNON (Technipal Champagne), Patrice CHANRION et Yann THIELIN.

Pour en savoir plus :

<http://pro.pefc-france.org/>

<http://pro.pefc-france.org/ArticleViewer.aspx?i=9118>



PEFC/10-31-1360

Les palettes BEYNEL certifiées PEFC

La scierie Beynel, unité de fabrication du Groupe PGS depuis février 2009, certifiée PEFC pour les sciages produits sur le site de Salles (33), vient d'obtenir l'extension de son périmètre de certification jusqu'à la production de palettes. Désormais, le Groupe dispose d'une capacité de vente de palettes PEFC unique en France.

Tempête KLAUS en Aquitaine : PGS s'engage pour la forêt

Le 24 janvier 2009, c'est l'équivalent de 7 à 8 années de récolte de bois (près de 50 millions de m³) qui a été touché par la tempête, soit 1,5 fois plus que celle de 1999 : un phénomène sans précédent pour la filière bois et le pin maritime en particulier. Jacques BEYNEL et Jean-Louis LOUVEL se sont très vite mobilisés pour étudier, avec les pouvoirs publics, les solutions de stockage de bois.

La méthode par aspersion qui consiste à stocker les bois sous forme de piles et à les asperger d'eau en permanence a été retenue. Dès le 2 juin, les premiers stockages de grumes ont été effectués. Chaque jour, en moyenne 120 grumiers approvisionnent la plateforme, assurant ainsi une rentrée mensuelle de l'ordre de 55 à 60 000 tonnes de billons. Fin février 2010, la plateforme accueille de l'ordre de 400 000 tonnes de bois, sachant qu'elle a été dimensionnée pour un stockage maximal de 600 000 tonnes.

Tous les billons certifiés PEFC proviennent de forêts avoisinantes, gérées durablement ; le rayon moyen d'approvisionnement est de 35 km. Les bois sont achetés auprès des propriétaires privés, des communes et de l'ONF (Office National des Forêts).

Pour en savoir plus :

<http://www.inauguration-plateforme-bois-tempete.fr>



Vue aérienne (à gauche) de la plateforme de stockage

Crédit photos : (C) Dominique Narbeburu /diapothèque.com/photosdeslandes.com/panoweb.com



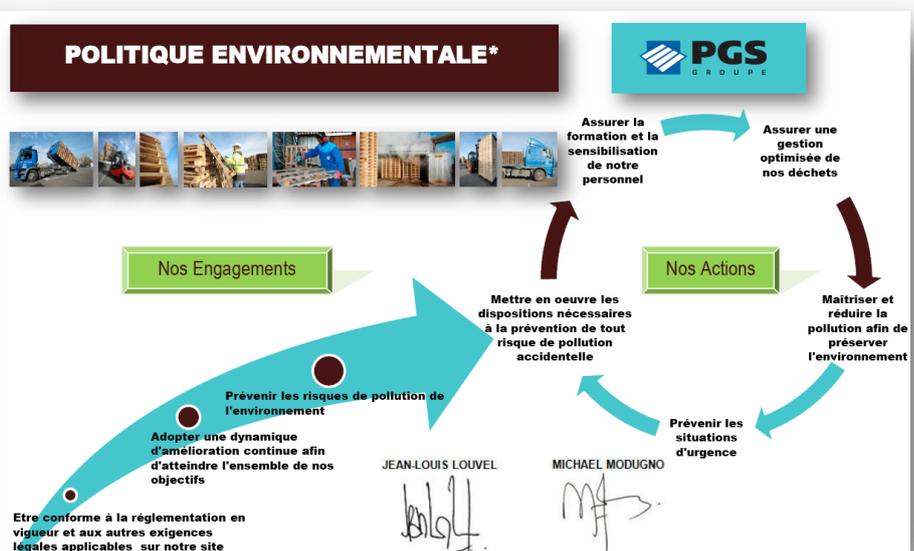
Déchargement d'un grumier sur la plateforme

PGS, éco-efficace avec l'ISO 14001 !

PGS Rouen, maison mère du Groupe, est certifié ISO 14001 pour son site de Saint-Étienne du Rouvray.

Cette certification a été obtenue en novembre 2008 pour les activités de collecte, réparation, et reconditionnement des palettes, mais aussi pour la gestion des flux, le séchage, le traitement à la chaleur NIMP15 et les prestations sur sites clients.

Concrètement, sur le site cela se traduit, entre autres, par : un tri et une gestion optimisés de tous les déchets, la sensibilisation et la formation des personnels à l'environnement et à la sécurité incendie, la mise en place de bonnes pratiques environnementales (réduction des consommations électriques, de gaz, de consommables...), la mise en conformité vis-à-vis des exigences légales etc.





ACTIONS PREVUES AU NIVEAU DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2010

PRINCIPE N°2 : VEILLER A CE QUE LEURS PROPRES COMPAGNIES NE SE RENDENT PAS COMPLICES DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Engagements de nos fournisseurs sur leur respect des Droits de l'Homme

Depuis 2005, nos activités se sont étendues à la commercialisation de G.R.V.S (Grands Récipients Vrac Souples) appelés aussi big-bags. Ces GRVS sont fabriqués à l'étranger et notamment en Inde. Avant de commencer toute importation de big-bag en provenance de ces pays, un audit de chacune des usines a été effectué par le Vice-Président du Groupe, Michael MODUGNO.

Même si à ce jour, le Groupe PGS est intimement persuadé que ses fournisseurs étrangers veillent au respect des principes des normes du travail, à savoir :

- *Principe n°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
- *Principe n°4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- *Principe n°5 : L'abolition effective du travail des enfants ;*
- *Principe n°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;*

Il nous est apparu indispensable d'obtenir de leur part un engagement écrit formel attestant de leur respect des Droits de l'Homme.

L'objectif visé est de recueillir les déclarations écrites sur l'honneur de nos deux fournisseurs étrangers, selon un modèle préétabli qui leur a été transmis.

PRINCIPE N°7 : APPLIQUER L'APPROCHE DE PRECAUTION FACE AUX PROBLEMES TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT

Audit QSE des nouvelles filiales PERURENA et SYNERGIE

Dans le cadre de l'acquisition des entreprises Palettes PERURENA et SYNERGIE Emballages le 25 janvier dernier, le Groupe PGS a décidé de réaliser un audit complet de la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement de ces sites de production industrielle.

Dans un premier temps, l'objectif de cet audit est de mettre en évidence les éventuels manquements réglementaires tant au niveau de la gestion de la santé et de la sécurité que de l'environnement. Une fois la mise en conformité réglementaire effectuée, les axes d'amélioration s'orienteront vers l'efficacité globale du management QSE.

Cet état des lieux, réalisé à l'aide d'une grille d'audit QSE, aboutira à l'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration.



PRINCIPE N°8 : A ENTREPRENDRE DES INITIATIVES TENDANT A PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Mise en place d'un questionnaire sur les achats éco-responsables auprès de tous nos fournisseurs.

Aborder le Développement Durable dans nos achats est pour notre Groupe une nécessité qui s'inscrit logiquement dans notre politique et notre stratégie. Aussi, nous avons décidé de lancer une enquête auprès de nos fournisseurs actuellement référencés pour mesurer leur sensibilité sur ce sujet. Selon les réponses obtenues, on imagine que pour les fournisseurs présentant un risque potentiel fort, un plan d'amélioration de leurs performances pourra être sollicité, avec des axes d'amélioration dans une perspective de progrès continu.

Par ailleurs, pour tout nouveau fournisseur, des critères de sélection sur leurs engagements en matière de Développement Durable seront mis en place lors des nouveaux référencements.

Au cours du premier trimestre 2010, nous allons élaborer un questionnaire destiné à l'ensemble de nos fournisseurs. Les questions seront orientées sur le Développement Durable, la sensibilité environnementale, les problématiques sociétales et plus précisément sur les achats éco-responsables en entreprise.

Les fournisseurs avec lesquels nous travaillons nous approvisionnement en :

- Consommables de bureau ;
- Prestation de service (nettoyage, machine à café,...) ;
- Matériels et équipements de travail (sécurité, nettoyage,...) ;
- etc.

L'objectif de ce questionnaire est d'évaluer le niveau d'engagement de nos fournisseurs en faveur du développement durable. Suite à ces premiers résultats, notre service achat pourra définir et mettre en place une politique d'achat éco-responsable et se fixer des objectifs d'amélioration comme par exemple l'augmentation de fournisseurs certifiés ou éco-labellisés, ou bien la proscription de certains matériels ou produits.

Nous visons un taux de retour de 70% après relance si nécessaire.



Résultats chiffrés des actions entreprises

Handicap et humanisme

Avec une production annuelle d'environ 2 millions de palettes, la production totale des ESAT pèse aux environs de 10 % du volume de palettes commercialisées par PGS, sur un total de 21 millions de palettes pour l'année en cours.

Cette production a été obtenue grâce à l'emploi de 200 travailleurs handicapés, répartis dans les six ESAT figurant ci-dessous.

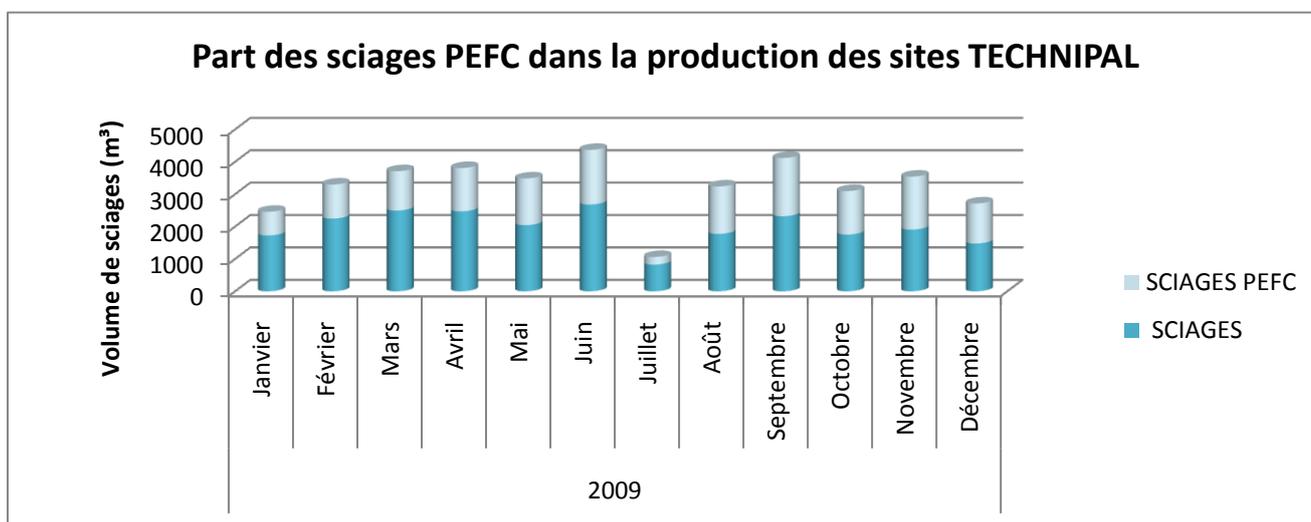
Site PGS Partenaire	Dénomination ESAT	Localisation géographique	Dates début Partenariat
PGS Nord	ESAT Le Bois des Roses	Saint-Quentin - (Aisne)	2002
PGS Berry	ESAT Altea	Vierzon - (Cher)	2003
PGS Aquitaine	ESAT de MOUSTEY	Moustey - (Landes)	2004
PGS Midi-Pyrénées	ESAT Les Micocouliers	Elne -Sorede - (Pyrénées - Orientales)	Septembre 2007
PGS Provence	ESAT/EA Valbarel	Marseille - (Bouches-du-Rhône)	Octobre 2007
PGS Est	ESAT Foncle	Bennwihr - (Haut-Rhin)	Janvier 2008

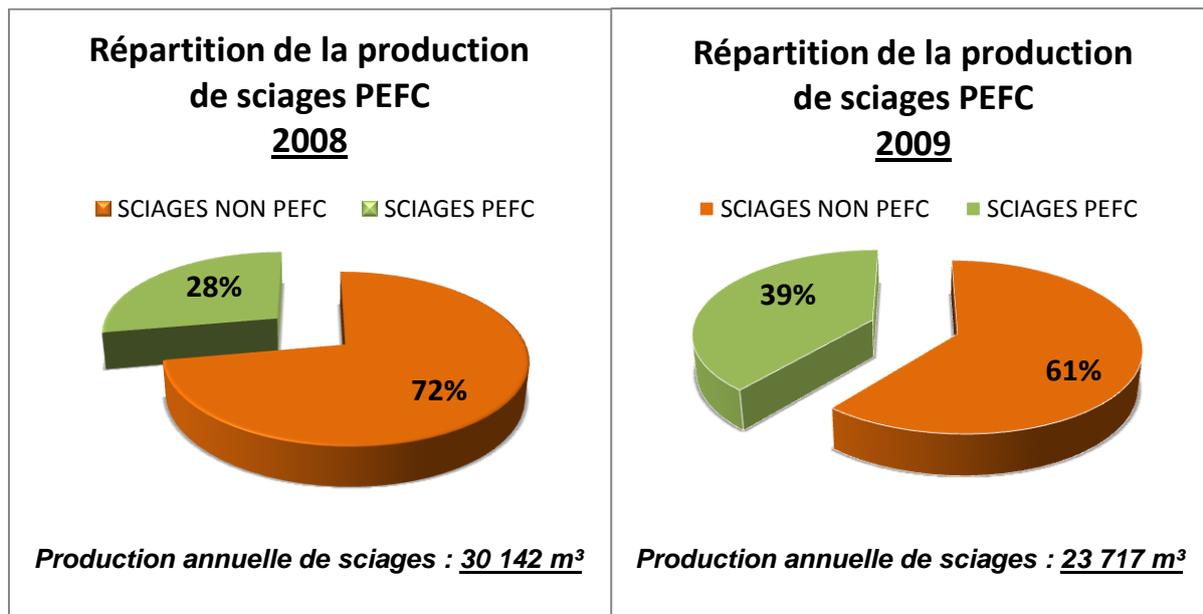
Ratio significatifs

- Effectif ESAT / effectif global du Groupe PGS = 200/800 = 25%
- Production ESAT / commercialisation palettes ≈ 10 %

PEFC s'affiche avec la palette bois

Pour les trois seuls sites de production Technipal du Groupe, certifiés PEFC depuis 2008, le graphique ci-après présente l'importance relative de PEFC dans la production de sciages destinés à la fabrication des palettes.





Pour **2009**, la production de **15184 m³** de sciages, correspond à l'équivalent de **379 600 palettes PEFC** (sur la base d'un cube unitaire moyen de 0.04 m³ par palette).

PGS, éco-efficace avec l'ISO 14001 !

Dans le cadre de la mise en place du système de management environnemental, il nous a fallu concevoir un outil pour identifier les aspects environnementaux des activités du site, en précisant ceux qui ont des impacts environnementaux significatifs sur l'environnement.

Ces derniers sont à prendre en considération lors de l'établissement des objectifs, cibles de la Politique Environnementale et permettent l'élaboration du programme de management de l'environnement.

Le tableau ci-dessous est extrait de cet outil et illustre l'identification des AES (Aspects Environnementaux Significatifs), au travers de la grille d'analyse environnementale.

Activités	Sous-activités	Aspects	Impacts								Cotation						
			Type	Air	Eau	Soil / Sous-sol	Déchets	Ressources naturelles	Bruit et vibration	Paysage	SM	S	F	M	Cr	NCR	S et n° AES
Aire de tri des palettes		Accumulation de débris de bois au sol	Pollution du sol			X					2	2	4	3	48		
			Pollution de l'eau		X						4	2	2	3	48		
		Envoi de morceaux de films plastiques	Pollution du sol			X						2	3	4	2	48	
			Pollution de l'eau		X							2	2	3	2	24	
		Rejet de GES (Circulation chariot)	Pollution de l'air	X							2	2	4	1	16		
Bureaux	Tâches administratives	Consommation d'électricité	Utilisation d'électricité					X			1	1	4	2	8		
		Consommation de consommables	Production de déchets				X				1	1	4	2	8		
		Consommation en eau potable	Consommation en eau					X			2	1	4	2	16		
	Sanitaire	Rejet en eaux usées	Pollution du sol			X					2	1	4	1	8		
			Pollution de l'eau		X						2	1	4	1	8		
	Nettoyage des locaux	Consommation en eau potable et de produits d'entretien	Pollution du sol			X					2	2	4	1	16		
			Pollution de l'eau		X						2	3	3	1	18		
	Tri	Cartouches d'encre et toners Tubes néons Piles	Non triés avant récupération	Contamination entre cartouches lasers et jet d'encre				X				4	2	2	16		
			Stockés à l'air libre et non gérés	Contamination des autres déchets				X				1	2	1	1	2	
			Stockées et gérées	Production de déchets				X				1	2	1	1	2	
	Climatisation		Emission sonore	Nuisance sonore					X			1	1	1	1	1	
Consommation d'électricité			Consommation énergétique					X			1	1	4	1	4		
Utilisation de fluides frigorigènes			Production de déchets									1	4	1	1	4	



L'extrait du programme de management environnemental (volet formation et sensibilisation du personnel) figurant ci-dessous est l'outil de pilotage du système de management environnemental.

Il contient les actions mises en place en accord avec la Politique environnementale pour limiter et/ou éliminer l'existence et/ou l'apparition d'AES. Cet outil permet de piloter globalement et de suivre l'évolution des actions.

Il permet ainsi de faire rapidement le lien entre les AES, les axes de la Politique Environnementale, les objectifs fixés, les moyens alloués pour y parvenir et les responsables des actions.

				Système de Management Environnemental Norme ISO 14001 :2004 <small>Auteur : Yann THIELIN Référence : E01 E433 02</small> <small>Date : Juin 2008 Date de révision : Septembre 2009</small>					
Axe de la Politique	N° AES	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS	INDICATEURS	SUIVI INDICATEURS	AVANCEMENT		
							DEMING	%	
Assurer la formation et la sensibilisation	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	Sensibiliser et former le personnel	Former 100 % du personnel	Former le personnel aux consignes et aux situations d'urgence	Nb de feuille de présence	3/4	P D C A	75%	
				Former le personnel à la gestion des déchets (tri dans les bureaux)	Nb de personnes formées/ Nb de personnes travaillant dans les bureaux	33/33	P D C A	100%	
			Sensibiliser les opérateurs aux impacts liés à leur poste de travail	Sensibiliser 100% des opérateurs à leurs AES	Nb de feuille de présence	10/10	P D C A	100%	
			Sensibiliser les nouveaux arrivants à l'environnement	Sensibiliser 100% des nouveaux arrivants à l'environnement	Nb de nouveaux arrivants formés/ Nb de nouveaux arrivants	6/6	P D C A	100%	
			Diffuser systématiquement le livret d'accueil	Elaborer le livret d'accueil et la plaquette	Nb de livret donné/ Nb de nouveaux arrivants	6/6	P D C A	100%	
				Diffuser systématiquement le livret d'accueil		6/6	P D C A	100%	
Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques environnementales	Réaliser le guide des bonnes pratiques	Réalisation	1	P D	50%				